

Présentation de la prestation

La formation permet aux stagiaires d'obtenir le RNCP35633 - Titre Professionnel – Gestionnaire de paie - Niveau 5. A l'issue de la formation, le stagiaire aura développé les compétences transverses et professionnelles nécessaires à son projet professionnel et sera directement en situation d'employabilité sur un poste de Gestionnaire de paie. Grâce à la préparation spécifique en recherche d'emploi, à une formation adaptée aux besoins des recruteurs et à nos entreprises partenaires, il sera en mesure d'accéder rapidement à un emploi. Il se présentera à la session de validation du titre professionnel Gestionnaire de paie.

Contenus

La formation est structurée en deux blocs de compétences avec les modules suivants :

1. Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise
 - La gestion des informations liées aux relations de travail
 - La collecte des informations et le traitement des événements liés au temps de travail du personnel
 - La coordination des relations avec le personnel et les tiers
2. Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse
 - La réalisation et le contrôle des bulletins de salaire
 - La réalisation et le contrôle des données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaire

Prérequis

- Niveau BAC ou équivalent
- Expérience professionnelle d'environ 6 mois (connaissance de l'entreprise de tout secteur : bâtiment, industrie, services)
- Bonne connaissance des savoirs de base - Maîtrise de la langue française écrite et orale- niveau B1 du CECRL
- Connaissances solides en outils bureautique
- Le candidat doit avoir un projet professionnel défini dans le domaine de la gestion de la paie

Objectifs

L'objectif de la formation est d'acquérir le Titre Professionnel de « Gestionnaire de paie » inscrit au RNCP sous le n°35633 ou la validation d'une partie des blocs de compétences :

- **RNCP35633BC01** - Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise
- **RNCP35633BC02** - Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

Publics*

Prestation réservée aux demandeurs d'emploi

Durée de la formation

- 891 heures maximum de formation en centre pour la formation professionnelle
- 21 heures d'appui à la recherche d'emploi
- 175 heures d'immersion en entreprise
- Jusqu'à 105 heures de remise à niveau en fonction des besoins identifiés
- Rythme : 35 heures par semaine / 5 jours par semaine

Taux de satisfaction des bénéficiaires

60% de réussite à la certification et 40 % de validation partielle sur la promotion 2022.

*Pour les personnes en situation de handicap, des aménagements spécifiques seront proposés.

Modalités pédagogiques

Centrées sur l'acquisition de compétences opérationnelles et dans un objectif d'emploi, les modalités pédagogiques s'appuient sur un dispositif de cours mixés :

- Formation hybride en partie en distanciel
- Pendant toute leur formation, les apprenants ont accès à des cours en centre et à une plateforme pédagogique en ligne leur permettant d'accéder à des ressources complémentaires.

Modalités d'évaluation

La validation de la certification « Gestionnaire de paie » s'appuie sur l'évaluation de compétences à travers :

- Des évaluations au long de votre parcours pour vous préparer au passage du titre ;
- Une session de validation de la certification professionnelle constituée d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien avec un jury
- La rédaction d'un dossier professionnel.

Coût de la formation

Formation prise en charge par le Pôle Emploi

Lieu de réalisation

Sites GIDEF75, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Modalités d'inscription

- Prescription par le conseiller Pole emploi après validation du projet professionnel,
- Convocation à la réunion d'information collective, suivi d'un test et un entretien individuel afin de vérifier les prérequis nécessaires à la réussite de la formation.

Informations / Renseignements

- Conseiller Pôle emploi
- GIDEF

✉ : marche.AFC@gidef.fr

☎ Standard : 01.86.90.77.10

www.gidef.org

Délai d'accès à la formation

Le délai d'accès à la formation dépend :

- Du projet du candidat,
- De l'accord de financement du projet,
- Des dates de démarrages de l'action.

